

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

62/66, du 22/9/1962

/)ECRET N° /MTPS.DCTFP.OFP.1035

portant reclassement et nomination  
de Monsieur IKONDA Jean Bernard,  
Contrôleur Principal du Travail de  
3<sup>e</sup> échelon./.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979;  
VU la loi 25-89 du 13.11.80 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
VU la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-  
tionnaires;  
VU l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
VU le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime de rému-  
nération des fonctionnaires;  
VU le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la  
République Populaire du Congo;  
VU le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchiser des cadres créés par la loi 15-62 du 3.2.62 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
VU le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;  
VU le décret n° 67-50 du 24.2.67 réglant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-  
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières  
et reclassement;  
VU le décret n° 62-425 du 29.12.62 fixant le statut des  
cadres de la catégorie des Services Administratifs et Financiers  
(SAF);  
VU le décret n° 74-78 du 31.12.74 abrogeant les dispositions  
du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-  
cifiés des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;  
VU le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef de Gouvernement;  
VU le décret n° 80-631 du 27.12.80 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat;  
VU le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
VU le Rectificatif n° 81-316 du 25.1.81 au décret n° 80-644  
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-  
tres;  
VU le décret n° 81-317 du 26.1.81 relatif aux intérim des  
Membres du Gouvernement;  
VU l'arrêté n° 81-474/MTPS.DCTFP.OFP. du 17.10.81 portant  
promotion au titre de l'année 81 des fonctionnaires des cadres  
des catégories A2 et B des SAF (Travail et Administration Géné-  
rale) ;  
- 9816/MJT.SAFET.OFP. du 17.11.78 autorisant certains fonc-  
tionnaires de l'Enseignement et des Services Administratifs et  
Financiers (Travail) retenus par le Parti, à suivre un stage de  
formation au Bulgarie;

...

VU la demande de l'intéressé en date du 3.5.82;  
VU la lettre n° 278/PCT.CC.BP.DIE du 14.5.82 du Directeur  
du Cabinet du Département de l'Ideologie et de l'Education trans-  
mettant le dossier de l'intéressé,

D E C R E T :

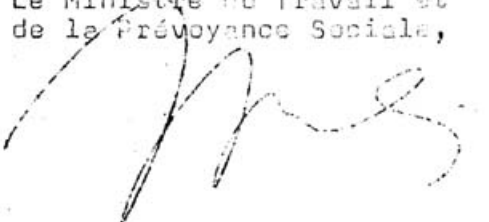
ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret 62-426  
du 29.12.62 susvisé, Monsieur KINCA Jean Bernard, Contrôleur  
Principal du Travail de 3<sup>e</sup> Echelon, indice 548 des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie II des Services du Travail, en service  
à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Fin d'Etudes Supérieures  
(option : Sciences Politiques) délivré par l'Académie de Sciences  
Sociales et de Gestion Sociale de la République Populaire de Bulga-  
rie, est rattaché à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Adminis-  
trateur du Travail de 1<sup>er</sup> Echelon, indice 790 - ACC = NEANT.

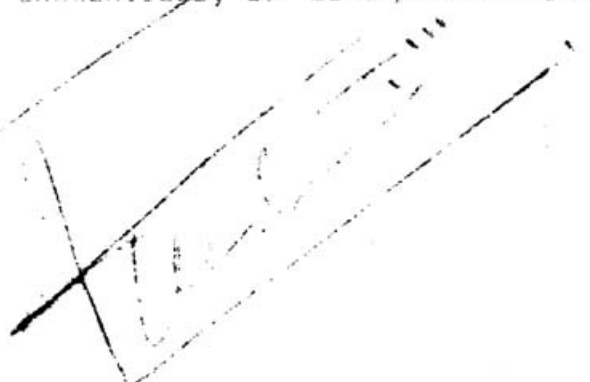
ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant au point de  
vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective  
de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ser-  
enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

BRAZZAVILLE, le 22 Septembre 1982

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

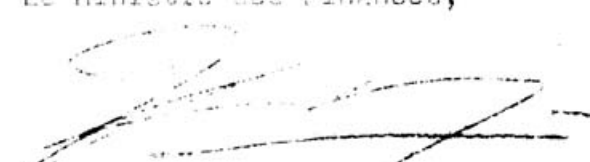
  
Bernard COMBO KATSIKWA, -

  
Colonel Louis SYLVAIN - GCMA, -

Le Ministre des Finances,

AMPLIATIONS :

JORPC.....1  
DGTFP.DFP..3  
DB.....3  
DCF.....1  
MTPS.....3  
Dossier....3  
Intéressé..1  
SGCM/BC....2

  
Itihi Cesélcumba LEROUNDZOU, -